Commune d'Aubignan

La Cabanette

Marché de Noël

salle polyvalente

7 & 8 DÉCEMBRE 2019

Nouveau :
Patinoire pour petits et grands !

Sommaire

Vie communale p. 2
Vie Pratique p. 10
Vie associative p. 12
Agenda p. 13
Comptes rendus des Conseils Municipaux p. 15
Tribunes libres p. 26
Numéros utiles p. 27
Voeux p. 28

CABANETTE N° 91
PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Décembre 2019
Éditeur : Mairie d'Aubignan
Tél : 04 90 62 61 14
Courriel : communication@aubignan.fr

1 place de l'hôtel de Ville / BP 11
84810 AUBIGNAN

Directeur de la publication :
Guy REY, MAIRE

Rédaction et mise en page :
Service communication

Création : Kristine Hillou

Crédit Photos : Photothèque municipale

Impression : Imprimerie MG
84210 Pernes les fontaines

Tirage : 3000 exemplaires

Dépôt légal : octobre 1995.
N°ISSN : 1266-7072

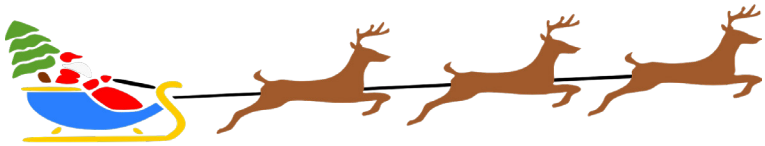

«Vivre Aubignan » présente
l'Atelier de la Vision

La municipalité permet à « Vivre Aubignan » de disposer d'un espace afin de faire découvrir les commerçants et artisans installés à Aubignan.

Marie-Pauline Meynaud a repris l'Atelier de la vision sur la route de Carpentras en juillet dernier.

La boutique est partenaire ESSILOR et propose une large gamme de lunettes et de verres adaptés à votre vue, des lunettes de soleil, mais également des lentilles de contact. L'Atelier de la vision travaille en partenariat avec la plupart des complémentaires de santé.

Ils peuvent également tester votre vision afin d'ajuster au mieux vos besoins. Un devis détaillé est remis gratuitement avant tout achat de produits correcteurs.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, Marie-Pauline se déplace sur rendez-vous également à domicile. Un site internet est en cours de construction mais vous pouvez déjà suivre l'Atelier de la Vision sur sa page facebook.
La boutique est ouverte du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

355 avenue Majoral Jouve
Tél. : 04 90 36 30 21 - 07 78 87 41 35
latelierdelavision.aubignan@gmail.com

Le mot du Maire...

Chères Aubignanaises,
chers Aubignanais,

A l'heure où nous préparons presque tous les fêtes de fin d'année, j'aimerais vous adresser, à toutes et à tous, mes vœux d'espoir, de solidarité et de bonheur pour cette nouvelle année 2020 qui arrive à grands pas.

En février dernier, lors du dernier recensement, vous avez été sollicités pour remplir des questionnaires concernant votre logement et le nombre de personnes y habitant. Les chiffres de l'INSEE sont connus depuis septembre : la commune compte 5662 habitants et 2980 logements d'habitations.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies, etc. La commune vous remercie pour votre participation et vous donne rendez-vous pour le prochain recensement qui aura lieu dans 5 ans !

Vous trouverez dans ce numéro de la Cabanette, le suivi des travaux entrepris sur la commune et la présentation des gros chantiers à venir, un dossier sur le Plan Local d'Urbanisme mais également des informations municipales et associatives ainsi qu'un agenda des manifestations et des dates à retenir pour ces prochains mois.

A toutes et à tous, les élus du Conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2020 et vous donne rendez-vous le vendredi 17 janvier à partir de 18h30 à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux !

Votre Maire,

Guy Rey

Bienvenue...

Bienvenue à...

Jessica Roy, psychothérapeute. Son rôle est d'aider les enfants et adolescents en les aidant à gérer leurs émotions et/ou leurs phobies, (hypersensibilité, gestion de la colère, confiance en soi, phobies scolaires, sociales..). Elle aide également les couples en les aidant à renouer le dialogue, le désir, installer un nouvel équilibre. Sur rendez-vous au Cabinet.

89 rue du Portail Neuf
06 71 16 10 50
jessica.psychotherapie@gmail.com
www.therapeute84.com

Bienvenue à...

Jean Claude Sammut, nouveau colonel à la direction du SDIS d'Avignon, venu au Centre de secours d'Aubignan faire une inspection de courtoisie aux officiers Aubignanais. Accompagné du lieutenant colonel Bruno Lorenzo, il a été accueilli par Franck Rey, capitaine du centre de secours ainsi que l'Adjudant Chef David Guiraud et le lieutenant Christophe Gondrand.

18 (urgences uniquement)

Bienvenue à...

La société Avilec, entreprise d'électricité créée par Hilal Kaaouana qui s'adresse aux professionnels et particuliers. Avilec propose des travaux d'électricité et développe ses compétences avec l'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques et la pose de panneaux photovoltaïques répondant aux exigences de la RT2020. L'entreprise a obtenue le label Qualifelec.

07 816 716 74 ou 06 19 58 23 36 (secrétariat)

(beauté)

Découvrez L'ATELIER by Lisamax

Nous connaissons toutes et tous le salon de coiffure « Lisamax », situé au 212 avenue Frédéric Mistral où Thierry Vizcaïno vous accueille avec sourire et professionnalisme.

Depuis avril, ce dernier s'est associé à Serge Scavennec et a créé une entreprise de perruques et de prothèses capillaires à Avignon, notamment pour les personnes soignées par protocole de chimiothérapie. Une large gamme de modèles est proposée. Vous pouvez retrouver Thierry Vizcaïno dans son salon de coiffure « Lisamax » à Aubignan ou à « L'ATELIER by Lisamax » (Agréé par la Sécurité Sociale), lieu qui préserve l'intimité et la confidentialité de la clientèle, pour des essayages de chevelures de remplacement, en cheveux naturels, fibre haute température ou mixte.
L'ATELIER by Lisamax vous accueille du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00. Prenez rendez-vous au 04 32 44 13 92.

Adresse : 32, place des Corps Saints – 84000 Avignon
Site : www.latelierbylisamax.com

(écologie)

« Coiff'2000 » s'engage pour la planète !

Damienne Fructus, installée depuis 2000 et qui gère le salon de coiffure situé avenue de l'Abbé Arnaud, innove pour la planète et la sauvegarde des océans en adhérant à l'association « Coiffeurs justes », créée il y a plus de 3 ans.

L'Association « Coiffeurs Justes » travaille en partenariat avec des coiffeurs sur la valorisation du cheveu, action qui s'inscrit dans le développement durable.
Le cheveu, matière organique, n'a pas été, jusqu'à présent, réellement pris en compte par les différents acteurs du recyclage. L'objectif principal de l'association « Coiffeurs Justes » est donc de faire progresser les pratiques de développement durable des coiffeurs par la récolte et le traitement du cheveu. A ce jour, le cheveu représente 50% des déchets d'un salon de coiffure...
L'association souhaite développer des études visant à déterminer différentes voies de recyclage du cheveu. Le projet de création de filtres pour les océans est en cours de développement et est issu de la valorisation des déchets capillaires. Cette action est soutenue par le Conseil régional PACA et l'Union Européenne. Damienne Fructus est fière de mener une action écologique et durable pour la protection de la planète et espère que de nombreux salons de coiffure du département s'inscriront prochainement dans cette démarche. A noter également que Damienne est partenaire du CCAS pour les bons de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans. Alors, avant que la période des fêtes ne « batte son plein », n'oubliez pas de prendre votre rendez-vous pour vous faire coiffer.

COIFF 2000 - Avenue Abbé Arnaud
Tél. : 04 90 62 67 06

[redacted]

Déménagement...

Le Cabinet Bruno David Expertise Comptable vous informe du transfert de son activité professionnelle à compter du 1er Janvier 2020 dans de nouveaux locaux au 20 quartier des Brescades (à côté du Carrefour Contact).

[redacted] ***06.76.82.48.33***
[redacted] ***www.cabinet-bdec.fr***

(réseau routier)

Avis de travaux sur le chemin du Moulin Neuf

D'importants travaux de réaménagement du chemin du Moulin Neuf ont débuté en octobre dernier. Les travaux du chemin du Vas interviendront dans un second temps, certainement en 2021.

Il s'agit d'un programme d'investissement important pour améliorer et sécuriser les déplacements doux porté conjointement par le Syndicat d'Electrification Vauclusien et la commune d'Aubignan. Le chantier a débuté fin octobre par des travaux d'enfouissement des réseaux aériens réalisés par le Syndicat d'Electrification de Vaucluse (notre photo) qui en assure la maitrise d'ouvrage associé au Cabinet Artélia (maître d'œuvre) et la société Bouygues qui se charge des travaux. Cette phase d'enfouissement devrait se terminer au début du mois de janvier 2020.

Dans un second temps, des travaux de réfection complète du chemin du Moulin Neuf vont débuter avec la réfection de la chaussée, la création de déplacements doux, de chicanes pour favoriser le ralentissement des véhicules, d'espaces verts et de stationnement. L'ensemble de ces travaux ont pour but de limiter la vitesse des véhicules et de rééquilibrer les espaces dédiés aux véhicules et aux piétons. Enfin, l'éclairage public sera entièrement à LED. Durant la durée des travaux la circulation sera alternée voire interdite mais de façon temporaire.

A ce jour l'estimation financière des travaux a été fixée à :

- 365 000 € HT pour la tranche ferme, chemin du Moulin Neuf (entre la route de Caromb et l'intersection du chemin du Vas)
- 358 000 € HT pour la tranche optionnelle 1, chemin du Vas

(cadre de vie)

Embellissement de l'avenue Joseph Roumanille

Dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien de la voirie, la commune a mandaté l'entreprise Colas Méditerranée pour la réfection des trottoirs et de la chaussée d'un tronçon de l'avenue Joseph Roumanille.

Seule partie non rénovée de l'avenue, cette réfection a été réalisée dans la continuité des précédents aménagements. Ces travaux ont pour objectifs de reprendre le revêtement de la chaussée, de créer des trottoirs entièrement dédiés aux piétons et accessibles aux personnes à mobilité réduite, de créer des places de stationnement et ainsi d'améliorer le cadre de vie et d'embellir cette entrée de ville. Le coût total de ces travaux s'élève à 87 111,00 € sans compter la mise aux normes du réseau d'eau potable dont les travaux sont à la charge du Syndicat Rhône Ventoux.

(centre-ville)

La rue du Tour des Remparts rénovée !

En septembre, l'entreprise Colas Méditérannée, mandatée par la commune dans le cadre du marché à bons de commandes, a procédé à la réfection complète de la chaussée de cette étroite rue qui surplombe les remparts.

L'entreprise a tout d'abord supprimé intégralement l'ancien revêtement, puis a effectué un re-surfaçage et enfin a procédé à la reprise de la planimétrie du sol. Le système d'écoulement du pluvial a également été repris avec la création d'un point de collecte des eaux de ruissellements. Enfin, la société a mis en place une couche de finition en enrobé. La rue du Tour des Remparts a recouvré une nouvelle jeunesse et permettra à ces usagers de se déplacer plus agréablement. Les travaux, qui ont duré quelques semaines, ont coûté 72 444 euros et ont recueilli la pleine satisfaction des riverains.
A noter que le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble de la rue « Tour des Remparts » en raison de l'étroitesse de celle-ci. (Arrêté municipal n°2019-17 du 6 novembre 2019).

(service public)

Services administratifs de la mairie et Agence Postale Communale

Déménagement imminent !

Comme cela a déjà été évoqué dans précédemment, des travaux importants vont être réalisés dans l'Hôtel de Ville afin de répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Ce projet a récemment évolué avec l'acquisition de la maison jouxtant la Maison Commune et permettant ainsi d'intégrer ce bâtiment dans les travaux à réaliser. Ainsi, à compter du 20 janvier prochain, l'ensemble des services administratifs intégrera les anciens locaux de La Poste pour une période d'environ 18 à 24 mois. L'Agence Postale Communale qui traitait uniquement jusqu'à présent les « instances », à savoir la réception, le tri et l'envoi de courriers et de colis préalablement affranchis, évoluera vers de nouveaux services comme la vente de timbres, de colis, etc., dès son installation place du Général de Gaulle. Ce sont les services techniques municipaux qui procèdent actuellement à l'aménagement des anciens locaux de la Poste qui accueilleront les services. Il s'agit d'un travail d'envergure puisque tous les réseaux et l'agencement sont repris afin que les administrés soient accueillis dans de bonnes conditions et que les agents puissent travailler dans un environnement approprié à leurs besoins.
Les horaires des services administratifs ne changent pas : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les horaires de l'agence postale sont du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h00.

(environnement)

Giratoire au niveau du pont du Brégoux

Un chantier attendu et prévu pour 2020 !

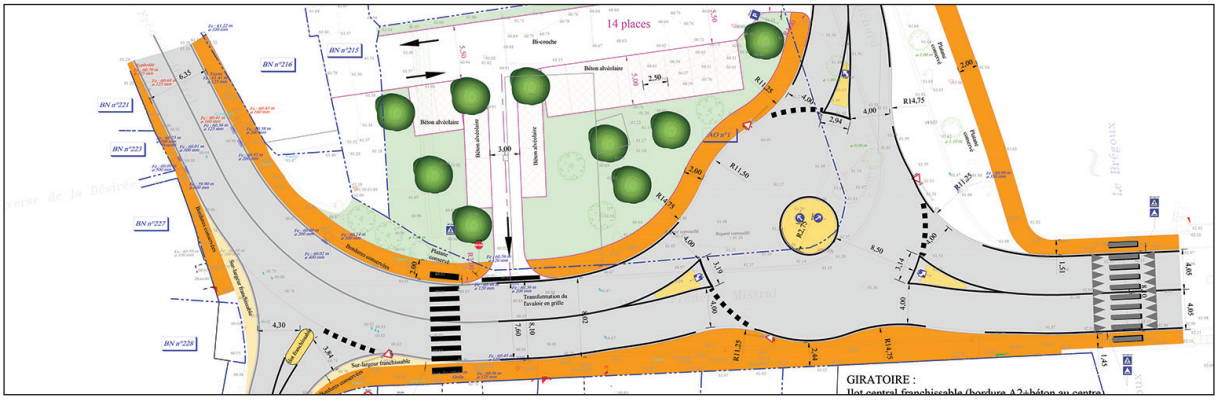

Le carrefour situé à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de la route de Carpentras est considéré comme le point noir en matière de circulation à Aubignan, faisant perdre patience aux automobilistes.

Depuis de nombreuses années que la municipalité voulait réaliser un giratoire afin de fluidifier et de sécuriser ce carrefour. Jusqu'à présent, ce projet ne pouvait être mené à bien du fait de l'impossibilité d'acquérir la propriété sur laquelle était située l'ancienne station-service. Depuis quelques mois, la mairie a signé un compromis d'achat avec les nombreux propriétaires de cette parcelle. Ainsi, Nathalie Bonnet du Cabinet NB INFRA a été mandatée par la mairie pour réfléchir à l'organisation de ce carrefour. A été associée à cette démarche, Monsieur Mus de l'Agence Routière de Carpentras car le département est propriétaire des chaussées de la RD 55. L'avant projet a été présenté aux élus pour la création d'un carrefour giratoire avec un ilot central franchissable à l'intersection Louis Guichard/Majoral Jouve associé à un changement de priorité sur le carrefour Frédéric Mistral/ Jean-Henri Fabre (route de Sarrians) avec la mise en place d'un « cédez le passage » et l'obligation de tourner à droite pour les véhicules venant de Sarrians.

Ces prochains travaux ont pour but de fluidifier la circulation et de faciliter la sortie des véhicules venant de Caromb. Rappelons que cet axe est fréquenté par 10 000 véhicules en moyenne par jour. Le coût prévisionnel de ces aménagements est de 255 000 euros dont 30% seront financés par le Conseil départemental. Prochainement, des entreprises vont être sélectionnées pour réaliser cet important chantier qui va perturber la circulation durant quelques semaines au cours du printemps prochain.

(habitat)

Quel futur centre-ville pour Aubignan ?

Le phénomène de dévitalisation des centres anciens, vécu dans de nombreuses communes rurales, devient préoccupant.

C'est pourquoi, la CoVe apporte son soutien aux communes dans la mise en œuvre d'une stratégie de dynamisation de leurs centres anciens, sur plusieurs sujets : habitat, commerces, mobilité, voirie...

Dans ce cadre, la commune d'Aubignan et la CoVe ont conjointement lancé une étude urbaine, qui traitera de ces différentes thématiques, développera une stratégie d'actions qui aboutira à des propositions concrètes. Les bureaux d'études ARTER (urbanisme, mobilité, paysage) et Programmes-Urbains (habitat, commerces), situés à Chambéry ont été retenus pour cette étude en août 2019.

Après une première phase de diagnostic, et avant de définir la stratégie de dynamisation, un atelier participatif sera organisé le 9 décembre 2019, à 18h30 dans la salle des mariages de la mairie en présence du bureau d'étude. Habitants, commerçants, professionnels... sont invités à venir s'exprimer et à participer à la construction du centre-ville de demain.

Inscription conseillée en mairie au 04 90 62 61 14 ou mairie@aubignan.fr

(jeunesse)

Les « Petites Canailles »

Vacances de la Toussaint réussie !

Les animateurs du centre de loisirs ont concocté un beau programme d'activités pour ces vacances d'automne.

Les enfants ont pu profiter de belles sorties comme au « Parc Spirou » pour les 9/12 ans, à « OK Corral » pour les 6/8 ans ou à la « Forêt Enchantée » pour les 3/5 ans, sur le thème d'Halloween et la magie du corps humain.
Certains d'entre eux ont créé, avec l'aide de Nathalie Mercader de l'association « Vis ta danse », une chorégraphie retraçant l'évolution du corps de bébé au corps d'adulte. L'ensemble des enfants a assisté à une pièce de théâtre intitulée « Le concert des mômes », offerte par l'association « Fêt'Arts », mêlant magie, musique et contes. Les plus jeunes ont découvert l'univers de la Bande Dessinée tandis que les plus grands ont pratiqué le tir à l'arc. Pour clôturer ces vacances, le centre de loisirs a organisé une grande fête sur le thème d'Halloween, son défilé monstrueux et ses jeux de kermesse terrifiants ! « Les Petites Canailles » se sont régalées et ont savouré chaque activité qui leur était proposée.

La directrice du centre, Clémence Pagano, prépare un séjour au ski pour les vacances d'hiver. Nous reviendrons vers vous prochainement via le site Internet « www.aubignan.fr » ou sur notre page Facebook « Aubignan ».

Rens. au centre de loisirs, 109 allée Nicolas Mignard auprès de Clemence Pagano, directrice. Tél. 04 90 37 08 95 ou alshlespetitescanailles@orange.fr

(scolarité)

Rencontres Anglophones

A l'occasion de la semaine anglophone organisée par l'école élémentaire, les élèves ont eu le plaisir de recevoir des membres du comité de jumelage.

Ils sont venus spécialement leur parler de la tradition d'Halloween dans les différents pays anglophones. Dans la classe des CP/ CE1 de Sabrina Michaud, c'est Louise Rampersad qui est venue partager ce moment avec les enfants. Fi de la fête commerciale aujourd'hui répandue dans le monde entier, Louise et les enfants ont percé le mystère d'Halloween. Le terme Halloween est la contraction de l'expression anglaise « All Hallows Eve » qui signifie « La veille de tous les saints ». Son origine remonte à plus de 2500 ans sous le nom de la fête de Samain. Cette fête celte était célébrée pour accueillir la nouvelle année et les esprits des défunts. Depuis elle a été importée par les Irlandais qui ont migré aux Etats Unis où elle y est devenue une grande fête pour les enfants et les adultes. Louise a donc expliqué en anglais cette origine lointaine puis leur a conté une histoire de sorcière maladroite à la fête d'Halloween. Aidés par leur institutrice, les enfants ont pu reconnaître des mots déjà abordés lors de cette semaine anglaise et s'approprier leur prononciation.
Une belle rencontre qui sans nul doute a dû faire parler dans les foyers, les petits écoliers étant si fiers d'avoir ainsi capturé un peu de la magie d'Halloween.

Un grand merci à Yolande, Monique C, Monique, Heather, Louise et David pour le temps qu'ils ont consacré aux élèves !

(citoyenneté)

Élections municipales 2020

Faut-il s'inscrire avant le 31 décembre ?

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter la date limite ***du vendredi 7 février 2020*** *pour les prochaines élections municipales.*

Comment vous inscrire ?

La demande d'inscription en ligne est accessible sur le site www.service-public.fr, rubrique « citoyenneté ». Toutefois, vous pouvez toujours vous inscrire par correspondance ou en mairie en fournissant la photocopie de votre pièce d'identité (en cours de validité) et de votre justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et le formulaire de demande d'inscription complété.

Vous pouvez vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Renseignements au 04 90 62 26 43 ou elections@aubignan.fr

Comment voter par procuration ?

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote. Tous deux doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune. Les autorités habilitées à établir une procuration sont le tribunal d'instance, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement. Néanmoins, les électeurs ont intérêt à la faire suffisamment tôt avant un scrutin. Il y a non seulement une plus forte affluence dans la semaine précédant le scrutin, mais une procuration trop tardive mettra en péril son acheminement en mairie dans les délais.

(urbanisme)

Vente immobilière

Simplification dans le traitement du contrôle de votre raccordement au réseau d'assainissement

En vue d'améliorer la satisfaction des clients, Suez a simplifié le mode de fonctionnement concernant le traitement des demandes d'enquêtes de conformité réalisées dans cadre de la cession d'un bien immobilier.

Désormais, tout propriétaire ou son représentant dûment mandaté, doit, en appelant le 0 977 408 408, faire enregistrer sa demande et obtenir systématiquement une date de rendez-vous si le bien est situé sur la commune. Pour cela, il devra se munir des références cadastrales du bien concerné (numéros de section et de parcelle), du nombre de points d'eau intérieurs et extérieurs à contrôler (WC, lavabo extérieur...), indiquer le type de bien vendu (maison, appartement, local commercial...) et préciser la date prévisionnelle de la vente si elle est connue.

Le règlement se fera le jour du rendez-vous auprès de l'Agent de Suez.

Le rapport technique de visite de conformité étant valable 3 ans, il est recommandé de contacter les services de Suez dès la mise en vente du bien sans attendre la date de signature du compromis.

Rens.: Suez Eau France - Service client, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h à 13h00 en appelant le 0 977 408 408. Adresse de l'agence : 1295 avenue J.F Kennedy - 84206 Carpentras Cedex

(sécurité routière)

Lancement opérationnel du fichier des véhicules assurés

En France, en 2018, 175 personnes ont trouvé la mort dans un accident routier impliquant un véhicule non assuré, soit 5% de la mortalité routière.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 700 000 personnes rouleraient sans assurance. C'est pour cette raison que la loi du 18 novembre 2016 a créé le fichier des véhicules assurés (FVA).
Après un travail de vérification de sa fiabilité, ce fichier est désormais opérationnel et accessible par les forces de l'ordre, lors des contrôles au bord des routes avec interception, mais également par les officiers de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR) du Centre national de traitement de Rennes.
En cas d'interception par les forces de l'ordre, le fichier permet de vérifier immédiatement l'assurance du véhicule.
Si un véhicule est flashé pour une infraction d'excès de vitesse ou de franchissement de feu, et qu'un avis de contravention est envoyé à son propriétaire après les vérifications d'usage, le FVA sera systématiquement consulté.
Pour mémoire, le FVA contient les informations relatives aux contrats souscrits par les assurés : l'immatriculation du véhicule, le nom de l'assureur et le numéro du contrat avec sa période de validité.

Dans un premier temps, dans un but de prévention, tout propriétaire d'un véhicule flashé, pour lequel il aura été constaté qu'il n'existe pas d'assurance, recevra un courrier qui l'invitera à régulariser sa situation au plus vite. Lorsqu'il sera jugé opportun de mettre fin à cette opération de prévention, les propriétaires des véhicules non assurés recevront, à la suite de l'avis de contravention pour l'excès de vitesse ou le franchissement de feu, un avis d'amende forfaitaire délictuelle.

Connaître et comprendre les risques d'une conduite sans assurance

Les situations de conduite sans assurance sont multiples. Les risques encourus par la conduite sans assurance varient donc sensiblement en fonction de la gravité de l'infraction et de ses conséquences.

Les risques financiers

Les victimes d'un accident causé par un conducteur sans assurance sont indemnisées par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages. L'auteur devra rembourser au FGAO la totalité des sommes engagées par celui-ci pour l'indemnisation des victimes de l'accident. En revanche, le responsable de l'accident non assuré ne sera en aucun cas indemnisé pour ses propres blessures ou dégâts matériels. En cas d'accident grave, ces sommes peuvent être très importantes. Le conducteur responsable de l'accident devra donc rembourser chaque mois une mensualité calculée en fonction de ses revenus, parfois durant toute sa vie.

Les risques judiciaires

La conduite sans assurance constitue un délit. La peine encourue pour le défaut d'assurance est une amende de 3750 euros, pouvant être assortie de peines complémentaires comme la suspension ou l'annulation du permis, avec interdiction de le repasser, et la confiscation du véhicule. La loi du 18 novembre 2016 prévoit que la conduite sans assurance peut être sanctionnée d'une amende forfaitaire. Le défaut d'assurance pourra ainsi être puni d'une amende forfaitaire de 500 euros (minorée à 400 euros pour un règlement dans les 15 jours ou majorée à 1000 euros au bout de 45 jours), lors de la première constatation de l'infraction.

Les risques dans le cas d'une nouvelle infraction

En cas de récidive, la réponse pénale sera plus sévère, puisque la procédure sera orientée vers un tribunal dont la décision sera inscrite au casier judiciaire et susceptible de constituer un premier terme de récidive. Commis en état de récidive, le délit de conduite sans assurance est puni d'une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 7500 euros d'amende assortie de peines complémentaires telles que l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser, et la confiscation du véhicule.

(arts-martiaux)

Dojo Oshukai d'Aubignan

Stage régional de Kobudo réussi !

Le 26 octobre dernier, un stage de Kobudo traditionnel d'Okinawa de l'Ecole Oshukai de Sensei Chinen 9è Dan Hanshi s'est déroulé à la salle polyvalente sous la direction de Monsieur Roggero, 8è Dan Kyoshi.

A cette occasion, le Dojo Oshukai d'Aubignan a accueilli une cinquantaine de stagiaires venus d'Aubignan, Vallauris, Perpignan, Marseille, Lyon, Nîmes, Villefranche de Rouergue, Molières, Laudun et Cabannes. Ce premier rassemblement fut l'occasion de rendre hommage aux pionniers okinawaiens qui ont décidé de développer leur art martial au niveau international mais surtout de statuer sur l'écriture du mot Karaté, devenu «Main vide» lors de leur célèbre réunion du 25 octobre 1936. Depuis 2005, la Préfecture d'Okinawa a retenu ce jour pour célébrer le Jour du Karaté (Karaté no hi) et par la même occasion du kobudo dans tous les dojos d'Okinawa du monde.

Les bases du bô ont été révisées le matin : la première série pour les kyu et la troisième série pour les dans. L'accent a été mis sur l'enchaînement des mouvements avec le corps et les déplacements, puis sur la mise en situation avec un partenaire par le travail de kumi-bô. La fin de matinée et l'après-midi ont permis de revoir les séries de nunchaku et les katas avec différentes armes (sai, nunchaku, sansetsukon, timbe, nunti, kue), en fonction des grades. Le stage s'est terminé par une collation offerte par le club d'Aubignan, où chacun a pu échanger avant de repartir dans leur région. L'Association Oshukai France remercie le Dojo Oshukai d'Aubignan et son représentant Daniel Illi pour la qualité de son accueil et la bonne organisation du stage.

(danse)

Juliette David a le vent en poupe !

Parmi nos jeunes espoirs Aubignanais, la commune peut compter sur Juliette David qui vient de s'illustrer avec sa troupe de danse les « Tacht'n crew ».

En effet, depuis cinq ans maintenant, Juliette pratique le Hip-Hop à haut niveau et en compétition avec le club montilien « Up'n dance ». Après trois années en loisirs elle intègre en 2017 la catégorie « Compétition ». Cette année, sa troupe a décroché la 1ère place au concours régional, qui leur a permis de se qualifier pour le grand concours national organisé à Valenciennes où elles ont fini à la seconde place. Bravo pour ce bel exploit et souhaitons-leur de remporter d'autres trophées !

Décembre

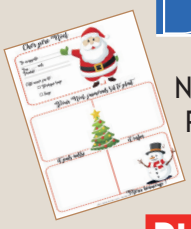

N'oublie pas d'envoyer ta lettre au Père Noël, sa boîte est devant la bibliothèque.

Dimanche 1er décembre

Vide-greniers du Téléthon

A l'occasion du Téléthon, de 9h à 17h. Renseignements auprès de Madame Pierson au 06 95 16 96 48.

Salle polyvalente

Mercredi 4 décembre

Ateliers autour de Noël

A 10h. Lettre au Père Noël, décoration, découpage, contes pour les 5 à 8 ans. Accès libre. Inscription à la bibliothèque.

Bibliothèque

Jeudi 5 décembre

Cérémonie patriotique « Journée d'hommage aux morts pour la France en Afrique du nord »

RDV à 11h00 devant l'Hôtel de Ville

Dimanche 8 décembre

Jeu Provençal « Spécial Téléthon »

Inscriptions auprès de l'AS Boulistes. Début à 9h00.

Boulodrome

Lundi 9 décembre

Permanence de la MGA (Mutuelle de Village)

De 13h30 à 16h00. Uniquement sur RDV à la mairie au 04 90 62 61 14

Salle des Mariages

Lundi 9 décembre

Atelier participatif pour la construction du centre-ville de demain à 18h30

Proposé par la commune en partenariat avec la CoVe. Habitants, commerçants, professionnels... sont invités à venir s'exprimer et à participer à la construction du centre-ville de demain. Inscription conseillée à l'accueil de la mairie. Rens : 04 90 62 61 14 ou mairie@aubignan.fr

Salle des Mariages

Sam 7/dim 8 décembre

Marché de Noël

Organisé par la municipalité et l'association « Fêt'Arts » à partir de 10h.
Marché de Noël artisanal et gourmand,
Ballades en calèche de 10h à 12h et de 14h à 17h (gratuit),
Présence du père Noël de 10h à 12h et de 14h à 18h,
Patinoire,
Apéritif musical le samedi à 18h30
et patinoire en nocturne.

Spectacle pour les plus petits à 16h30 le dimanche (gratuit) : Embraquez avec fée Lizzy pour une aventure folle à l'assaut d'un bâteau pirate où vous rencontrerez un chevalier valeureux mais... peureux, un grand pirate pas rikiki et plein de personnages tendres et farfelus.
Restauration sur place.

Salle polyvalente

Mercredi 11 décembre

Marché de Noël de l'association « Les séniors comtadins »

A partir de 15h00.

Maison de retraite

Mercredi 11 décembre

Conférence pour un projet de rénovation bien mené !

A 18h30.

Salle de la chapelle

Vendredi 13 décembre

Spectacle de Noël de Musique en Venaissin

Avec, en alternance, la participation des classes de l'école de musique pour les auditions et de l'orchestre d'harmonie. Début de la soirée 19h30 Entrée libre - Buvette à l'entracte.

Salle polyvalente

Samedi 14 décembre

Contes de Noël, d'ici et d'ailleurs

A 10h30. Avec la conteuse Aini Iften du collectif la Sauce aux clowns. Venez écouter des légendes qui ont traversé la Méditerranée pour venir jusqu'à vos oreilles, vous parler de Noël, de famille et de partage. Animation proposée par la CoVe. Entrée libre. Dès 6 ans (durée 1h00).

Bibliothèque

Sam 14/dim 15 décembre

Coupe de Noël à l'américaine

Organisée par « la Gaule du Moulin Neuf ». Informations et vente de cartes sur place.
Rens. : 06 59 70 88 63

Étang du moulin Neuf

Lundi 16 décembre

Ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du PLU

Création du zonage d'assainissement des eaux pluviales, révision du zonage d'assainissement des eaux usées.
Clôture de l'enquête le vendredi 24 janvier 2020. Dossier consultable dans la salle des mariages.

Salle des mariages

Mardi 17 décembre

Repas de Noël de l' « Age d'Or »

A 12h. Inscription avant le mardi 10 décembre au 04 90 46 56 95.

Salle polyvalente

Agenda...

Mercredi 18 décembre

Permanence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'élaboration du PLU
de 9h à 12h00
Salle des mariages

Dimanche 22 décembre

Loto de l'association « Vis ta danse » à 14h30
Salle polyvalente

Dimanche 29 décembre

Loto de l'association « La Gaule du Moulin Neuf » à 15h
Salle polyvalente

Janvier

Vendredi 3 janvier

Permanence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'élaboration du PLU
de 14h à 17h00
Salle des mariages

Samedi 4 janvier

Loto de l'association « La Gaule du Moulin Neuf » à 15h
Salle polyvalente

Dimanche 5 janvier

Loto de l'association « l'Age d'Or » à 14h
Salle polyvalente

Mercredi 8 janvier

Permanence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'élaboration du PLU
de 9h à 12h00
Salle des mariages

Vendredi 17 janvier

Cérémonie des vœux du Maire à la population À 18H30
A l'occasion de la nouvelle année Monsieur le Maire et son conseil présenteront leurs voeux aux Aubignanais et remettront les médailles du travail à leurs récipiendaires. Projection du film rétrospectif de l'année 2019.
Salle polyvalente

Samedi 19 janvier

Comédie musicale « L'atelier de Papa » des Berlinger's à 15h00
Organisé par la commission Culture.
Salle polyvalente

Vendredi 24 janvier

Permanence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'élaboration du PLU
de 14h à 17h00
Salle des mariages

Dimanche 26 janvier

Loto de l' « Amicale des Sapeurs Pompiers » à 15h
Salle polyvalente

Février

Dimanche 2 février

Loto de l'association « Etoile d'Aubune » à 14h30
Salle polyvalente

Vendredi 7 février

Les Pompières Poétesses à 20h
Par la compagnie Les Griottes avec Juliette Allauzen et Delphine Biard. Fantaisistes, engagées à diffuser la poésie auprès de tous. Elles racontent des anecdotes sur les auteurs, trinquent avec les spectateurs, leur offrent un poème sur papier. Animation proposée par la CoVe.
Bibliothèque

Samedi 8 février

Loto de la maison de retraite « Le soleil Comtadin » à 15h
Salle polyvalente

Dimanche 9 février

Loto de l'association « Aubignan Cyclo Cabanette » à 14h30
Salle polyvalente

Dimanche 16 février

Vide-greniers
Organisé par l'association « JPG-évènements » de 6h30 à 15h. Rens. au 07 82 72 48 92 ou jpclub@hotmail.fr
Place du Portail Neuf

Dimanche 23 février

Concert de musique baroque « Charpentier, musicien de la (dis)grâce » à 17h00
Répertoire de musique sacrée de Charpentier et Clerambault. L'ensemble vocal des Choriantes réunit des chanteuses de Lyon, de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse.
Entrée : 13 euros.
Eglise Saint Victor

Mars

Dimanche 1er mars

Vide-greniers
Organisé par l'association « JPG-évènements » de 6h30 à 15h. Rens. au 07 82 72 48 92 ou jpclub@hotmail.fr
Place du Portail Neuf

Vendredi 6 mars

Exposition « Inventaire d'inventions (inventées) »
Jusqu'au 2 mai. Animation proposée par la CoVe. Entrée libre.
Bibliothèque

Samedi 7 mars

« Anne ma sœur Anne »
A 17h. Récits de vie au féminin autour du Ventoux, animation proposée par la CoVe dans le cadre de la journée de la femme. Entrée libre
Bibliothèque

Dim 15 et 22 mars

Elections municipales de 8h à 18h
Salle polyvalente

La mairie d'Aubignan est désormais dotée d'un nouveau site Internet sur lequel vous pouvez télécharger toutes sortes de documents dont les comptes-rendus de chaque Conseil municipal dans leur intégralité. Aussi, seules les questions inscrites à l'ordre du jour seront diffusées dans votre revue municipale sans les débats. Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.aubignan.fr à la rubrique Vie municipale/comptes rendus des conseils municipaux ou en demander une impression à l'accueil de la mairie.

COMPTE-RENDU du Conseil municipal du jeudi 4 juillet 2019 à 18h30

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Benoit SANTINI, Frédéric FRIZET, Laure LEPROVOST, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC, Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.
Absents ayant donnés procuration : Mme Agnès ROMANO (procuration à Guy MOURIZARD), et Hervé OUDART (procuration à Laurence BADEI).
Absents : Mmes et MM. Anne VICIANO, Siegfried BIELLE, Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA et Pierre GÉRENTON.
Secrétaire de séance : Mme Laure LEPROVOST.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°1 : Décision municipale prise par le Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du CGCT.

N° de décision municipale	Objet et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
2019-06	Attribution marché de travaux réfection toitures	Entreprise SOGITOIT (Sarrians)

Cette décision a fait l'objet d'un affichage à la mairie et est publiée dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

Délibération n°2 : Versement d'une aide financière au Fonds d'Aide aux Jeunes 2019 (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La compétence du fonds d'aide aux jeunes a été confiée au conseil départemental depuis le 1er janvier 2005. Ce dispositif permet d'aider les jeunes en difficultés âgés de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant en leur apportant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
Financé majoritairement par le Département, associé à des partenaires tels que la CAF et la MSA, ce fond peut aussi être alimenté par les collectivités locales ou autres groupements qui le souhaitent.

Aussi, le Conseil départemental sollicite les communes de Vaucluse pour le versement d'une participation à ce dispositif fixé selon le barème suivant :

Nombre d'habitants	Montant de la participation
Au-delà de 5 000 habitants	0,15 € par habitant

Soit pour Aubignan : 5662 habitants x 0,15 € = 849,30 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°3 : Décision modificative n°2 du budget 2019 . (Rapporteur : André CAMBE)

Il s'agit de prendre une seconde décision modificative concernant le budget principal de la commune afin de régulariser l'imputabilité de certaines dépenses (subvention aux écoles), d'intégrer l'annulation de titres de recettes liés à l'ancienne régie funéraire et d'admettre en non-valeur des dépenses irrécouvrables.

Approuvé à l'unanimité
(1 abstention : Stéphane GAUBIAC)

Délibération n°4 : CLSH : Fixation des tarifs du séjour à Ancelle et deux mini-camps aux Ecuries du Brégoux (Rapporteur : Laurence BADEI)

Le centre de loisirs municipal « Les Petites Canailles » organise un séjour à Ancelle pouvant accueillir 15 participants maximum de 8 à 12 ans du 22 au 26 juillet en pension complète. La mairie participe à hauteur de 20% pour les enfants habitant la commune. Le tarif pour les jeunes Aubignanais (participation communale comprise) est de 158 €. Pour les non Aubignanais, le tarif est fixé à 198 €. Deux mini-camps sont organisés aux écuries du Brégoux du 9 au 11 juillet pour les 9-12 ans et du 6 au 8 août pour les 6/8 ans. 10 places. Tarifs : 90 € (après déduction de la participation communale) pour les Aubignanais et 120 € pour les non Aubignanais.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°5 : Annulation de la réservation de la salle polyvalente. (Rapporteur : Daniel SERRA)

La salle polyvalente est régulièrement louée à des particuliers. Lors de chaque dépôt de dossier de réservation auprès de la mairie, le demandeur doit verser 30 % du montant

de la location. Ce montant est alors encaissé pour acter la réservation de la salle. La mairie a reçu une demande d'annulation et donc de remboursement de cet acompte de la part de Madame Nasséra Belhadri pour la restitution de l'acompte d'un montant de 30 €.
Afin de pouvoir restituer cet acompte, la Trésorerie de Carpentras demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser ce remboursement.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°6 : Convention entre le SDIS et la mairie d'Aubignan concernant les pompiers bénévoles (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il convient de conclure une convention avec le SDIS de Vaucluse concernant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires qui ouvre droit pendant le temps de travail à des autorisations d'absence. Cette convention concerne les agents Ludovic Landrit et Christophe Mayan. Les activités ouvrant droit à autorisation d'absence du sapeur-pompier volontaire pendant leur temps de travail sont :
- Les missions opérationnelles ;
- Les actions de formation.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°7 : Approbation de livrets d'accueil pour les agents intégrant la mairie d'Aubignan (Rapporteur : Daniel SERRA)

Le livret d'accueil est un guide nécessaire pour tout agent intégrant la mairie d'Aubignan. Il y trouvera les informations inhérentes à sa vie professionnelle, aux conditions dans lesquelles il va exercer les fonctions dont il est chargé. Il permet de se familiariser avec son environnement professionnel et d'être rapidement en possession de nombreux renseignements pratiques sur sa vie quotidienne de salarié et sur son statut.
Il vise également à faciliter l'intégration des agents et à leur communiquer leurs droits et obligations.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°8 : Approbation du plan de formation des agents. (Rapporteur : Daniel SERRA)

L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 prévoit que « les communes (…) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations…». L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit permettre :
- d'assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- de prévoir les actions retenues au titre du droit individuel à la formation (DIF) ;
- de prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- de prévoir les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation peut être :
- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
Le comité technique a rendu un avis favorable en date du 25 juin sur le projet de Plan de formation des agents de la mairie d'Aubignan élaboré pour les trois prochaines années.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°9 : Désignation d'un élu délégué du Comité National à l'Action Sociale (CNAS) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qualifie l'action sociale de dépense obligatoire et impose à toutes les collectivités territoriales de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. Depuis le 1er janvier 2015, la commune d'Aubignan adhère au CNAS qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions…).
Suite à la démission de Mme Florence Charpentier, Laurence Badei a été désignée (en questions diverses) comme étant déléguée CNAS mais le CNAS demande à ce que cette nomination soit approuvée par l'assemblée délibérante.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°10 : Convention organisant la mise en place d'une permanence en mairie d'un travailleur social du service départemental d'action sociale à Aubignan (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, le conseil Départemental assure dans certaines communes des permanences sociales, sur rendez-vous afin d'offrir aux populations les plus fragiles une écoute et un accueil de proximité. Pour Aubignan, les permanences ont lieu les 1er et 3ème mardi de chaque mois de 9h00 à 11h00.
Une convention spécifique expose les modalités relatives à l'organisation de ces permanences.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°11 : Demande de subvention « Cœur de Ville » (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, la commune d'Aubignan s'est engagée, auprès de la CoVe, dans cette démarche de réflexion sur son cœur de ville par la réalisation d'un diagnostic et en confiant la réalisation d'une étude de programmation urbaine à un bureau d'études.
Le coût de cette prestation est estimé à 25 000 euros pour Aubignan. Une partie sera prise en charge par l'intercommunalité et une autre par le CRET. Aussi, il est proposé de demander une subvention d'un montant de 12 500 € auprès de la Région au

titre du CRET lequel subventionne ce type d'étude. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Région :	12 500 €
CoVe :	4 000 €
Commune :	8 500 €
TOTAL :	25 000 €

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Prochain conseil municipal
- Remerciements aux bénévoles du Don du sang
- Acquisition de la maison Girard
- Travaux de toiture de la maison Lyon
- Projet de création d'un Dojo

Séance levée à 19h40

COMPTE-RENDU du Conseil municipal du jeudi 4 juillet 2019 à 18h30

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE (arrivé à 19h15), Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Corinne VENDRAN, Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.
Absents ayant donnés procuration : MM. Hervé OUDART (procuration à Guy REY), Frédéric FRIZET (procuration à Marie-Josée AYME) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Jacques CAVAILLES).
Absent excusé : M. Benoit SANTINI.
Absents : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, et Pierre GÉRENTON
Secrétaire de séance : Mme Laure LEPROVOST.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal précédent
Approuvé à l'unanimité

Délibération n°1 : Décision municipale prise par le Maire. (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du CGCT.

N° de décision	objets et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
2019-07	Attribution mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un giratoire entre la RD 55 et la RD 7	NB INFRA – Nathalie BONNET 10, avenue de la Poulasse 84000 AVIGNON

Cette décision a fait l'objet d'un affichage à la mairie et est publiée dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

Délibération n°2 : Arrêt du bilan de la concertation publique (article L.103-2 du code de l'urbanisme) et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme communal (article L.153-14 du code de l'urbanisme) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire accueille Mme Marie-Laurence MARINO du bureau d'étude MARINO qui travaille sur la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme depuis 10 ans afin de faire une présentation de cette procédure et d'exposer le bilan de la concertation du PLU.

PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU - HISTORIQUE

Par délibération n°2009-106 du 28 avril 2009, le conseil municipal d'Aubignan lançait la révision du plan d'occupation des sols (POS) et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération a fixé les objectifs poursuivis par cette procédure et défini les modalités de la concertation publique.
Par délibération n°2012-344 du 22 mai 2012, le conseil municipal d'Aubignan actait le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU, comme prévu à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme (codification antérieure à l'ordonnance du 23/09/2015 et au décret du 28/12/2015).
Par délibération n°2013-444 du 30 avril 2013, le conseil municipal d'Aubignan tirait le bilan de la concertation et arrêtait le projet de PLU (1er arrêt).
Par délibération n°2016-233 du 20 juillet 2016, le conseil municipal d'Aubignan débattait à nouveau sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU, comme prévu à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme (codification actuelle, postérieure à la recodification, à droit constant, du livre 1er du code de l'urbanisme, ordonnance du 23/09/2015 et décret du 28/12/2015).
Par délibération n°2017-287 du 8 février 2017, le conseil municipal d'Aubignan complétait la première prescription concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en précisant les modalités de la concertation publique dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), en vue d'un second arrêt du projet.
Par délibération n°2018-444 du 7 juin 2018, le conseil municipal d'Aubignan complétait le débat déjà tenu en séance du 20 juillet 2016 sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU (article L.153-12 du code de l'urbanisme, codification actuelle).
Dans la pratique, l'élaboration d'un PLU doit permettre d'établir un règlement qui assure l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.
Rappel des objectifs poursuivis (Extrait de la délibération

n°2009-106 du 28 avril 2009) : Les objectifs de la présente révision du plan d'occupation des sols (POS) et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) reposent sur la volonté de :

OBJECTIFS - Délibération n°2009-106 du 28 avril 2009
de structurer le développement urbain futur en intégrant les objectifs de mixité des fonctions urbaines et de mixité sociale du logement, de préservation du cadre de vie et de création de nouvelles zones d'activités, dans un souci d'équilibrer l'évolution démographique avec le développement d'un habitat adapté tel que fixé par le Programme Local de l'Habitat et le développement de l'emploi ;
d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation générale de l'espace communal au regard du développement de la commune ;
de définir une politique de préservation des espaces naturels et agricoles dans un souci d'aménagement cohérent et durable du territoire ;
d'intégrer les problématiques communales : circulation, stationnement, politique foncière...

Rappel des modalités de la concertation (Extrait de la délibération n°2009-106 du 28 avril 2009, modalités complétées par la délibération n°2017-287 du 08 février 2017) : Les modalités de concertation inscrites sont les suivantes :
Au titre de la délibération n°2009-106 du 28 avril 2009 :
Mise à disposition du public d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces communicables, accompagné d'un registre destiné à recevoir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population ;
Organisation de réunions publiques avec la population ;
Parution dans la presse locale et dans le bulletin municipal d'articles relatifs à la révision.
Au titre de la délibération n°2017-287 du 8 février 2017 :
Information du public portant sur les changements apportés au projet de PLU par une publication dans la revue municipale et sur le site internet de la commune ;
Mise à disposition du public du nouveau PADD (projet d'aménagement et de développement durables) débattu en conseil municipal n°2016-233 du 20/07/2016. Depuis, le PADD a fait l'objet d'un débat complémentaire (conseil municipal du 07/06/2018, délibération n°2018-444) ;
Une réunion publique de présentation des changements apportés avant le second arrêt du projet de PLU.
Rappel des étapes de la procédure d'élaboration du PLU :
Le projet de PLU a été élaboré suivant des phases successives : diagnostic territorial et état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durables (PADD), règlement écrit ainsi que règlement graphique et orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le rapport de présentation ainsi que plusieurs annexes complètent le projet de PLU.
Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a fait l'objet de trois débats en conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme :
En date du 22 mai 2012 (délibération du conseil municipal n°2012-344) ;
En date du 20 juillet 2016 (délibération du conseil municipal n°2016-233). ;
En date du 7 juin 2018 (délibération du conseil municipal n°2018-444).
L'élaboration du PLU s'est réalisée en concertation avec les personnes publiques associées et organismes ayant demandé à être consultés. Cette concertation a notamment pris la forme de réunions de travail thématiques ou plénières en mairie, au cours desquelles leur avis sur les pièces du dossier a été sollicité.
L'association « AUX COURS D'EAUX BIGNAN » (association agréée, Loi 1901, membre de l'UDVN), intervenant pour la prévention des risques inondation et la défense de l'environnement a souhaité être consultée lors de la procédure. Elle a été très active par les observations qu'elle a émises et sa présence aux différentes réunions publiques).
« FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT » (association agréée, Loi 1901), a également souhaité être

Enfin, la commune a saisi l'Autorité environnementale (Ae) d'une demande d'examen au cas par cas, relative à l'éligibilité à évaluation environnementale du plan local d'urbanisme (PLU). Après instruction, l'Ae a statué que le projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'AUBIGNAN n'était pas soumis à évaluation environnementale (cf. décision n°CU-2016-93-84-19 du 20/12/2016 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, MRAe).
L'élaboration du PLU s'est également réalisée en concertation avec la population, la commune ayant mis en œuvre les modalités fixées par la délibération du conseil municipal délibération n°2009-106 du 28 avril 2009, complétées par la délibération n°2017-287 du 8 février 2017 rappelées ci-dessus. Le bilan de la concertation est tiré ci-après.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME)
L'article L.103-6 du code de l'urbanisme créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 indique : « A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L.103-3 en arrête le bilan. (…). ». Les modalités de la concertation publique (prévue par l'article L.103-2 du code de l'urbanisme) ont été rappelées ci-dessus. Une registre de concertation a été ouvert le 10 février 2011 et mis à la disposition de la population, en mairie d'AUBIGNAN. Les modalités de concertation fixées au titre de la délibération n°2009-106 du 28 avril 2009 ont été dument mises en œuvre comme suit :
Modalités fixées
1.Mise à disposition du public d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces communicables, accompagné d'un registre destiné à recevoir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population
Mise en œuvre : Mise à disposition (selon avancement de l'élaboration du PLU) à 19 janvier 2011 (cf. bilan tiré lors du premier arrêt, délibération n°2013-444 du 30 avril 2013.

Modalités fixées
2. Organisation de réunions publiques avec la population
Mise en œuvre :
Trois réunions publiques à la salle polyvalente d'AUBIGNAN :

- le 16/03/2011 à 18h30 (diagnostic et état initial de l'environnement) ;
- le 16/09/2011 à 18h30 (PADD, projet d'aménagement et de développement durables) ;
- le 19/03/2013 à 18h30 (dossier règlementaire).
Une réunion de concertation des représentants du monde agricole :
- le 30/03/2011 à 14h30 à la salle des mariages de la Mairie.

Modalités fixées
3. Parution dans la presse locale et dans le bulletin municipal (La Cabanette) d'articles relatifs à la révision
Mise en œuvre :
« La Cabanette » n°25 de juin 2008 : Article sur la procédure ;
«La Cabanette » n°57 de mars 2011 ; Article sur la procédure et annonce de la 1ère réunion publique ;
« Vaucluse Matin » du 18 mars 2011 : article sur la 1ère réunion publique ;
« Vaucluse Matin » du 18 mars 2011 : article sur la 1ère réunion publique ;
« Vaucluse Matin » du 30 mars 2011 : article sur la 1ère réunion publique ;
« La Cabanette » n°59 de septembre 2011 : article sur le diagnostic et annonce de la prochaine réunion publique
« Vaucluse Matin » du 18 septembre 2011 : article sur la prochaine réunion publique ;
« La Cabanette » n°65 de mars 2013 : article annonçant la prochaine réunion publique ;
« La Provence » du 7 mars 2013 : article annonçant la prochaine réunion publique PADD ;
« Vaucluse Matin » du 22 mars 2013 : article sur la prochaine réunion publique PADD.

Les modalités de concertation fixées au titre de la délibération n°2017-287 du 8 février 2017 ont été dument mises en œuvre comme suit :
Modalités fixées
1. Information du public portant sur les changements apportés au projet de PLU par une publication dans la revue municipale (La Cabanette) et sur le site internet de la commune
Mise en œuvre :
Revue municipale :
« La Cabanette » n°80, mars 2017 : Modalités de la concertation publique en vue d'un second arrêt.
« La Cabanette » n°82, septembre 2017 : Evolution du PLU entre le 1er et le 2ème Arrêt.
« La Cabanette » n°82 : annonce de la réunion publique du 05/10/20117.
« La Cabanette » n°87, décembre 2018 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat PADD du 7 juin 2018 - Projet de 2ème arrêt.
« La Cabanette » n°88, mars 2019 : Le Plan Local d'Urbanisme bientôt arrêté.
Parutions sur le site Internet communal :
http://www.aubignan.fr/vie-municipale/la-mairie/le-plan-local-durbanisme-et-sa-reglementation.html
http://www.aubignan.fr/vie-municipale/le-conseil-municipal/comptes-rendus-des-conseils-municipaux.html
http://www.aubignan.fr/kiosque.html : Les Cabanettes y sont publiées
Modalités fixées
2. Mise à disposition du public du nouveau PADD (projet d'aménagement et de développement durables) débattu en Conseil municipal n°2016-233 du 20/07/2016
Mise en œuvre : Le PADD de 2016 a été mis à disposition du public au service de l'urbanisme (format papier) et sur le site internet de la Mairie, en sus des autres pièces et informations relatives au PLU, à la rubrique « Le Plan Local d'Urbanisme et sa réglementation » :
http://www.aubignan.fr/vie-municipale/la-mairie/le-plan-local-durbanisme-et-sa-reglementation.html

Modalités fixées
3. Une réunion publique de présentation des changements apportés avant le second arrêt du projet de PLU
Mise en œuvre : Réunion publique du 5 octobre 2017 : présentation des principales évolutions du projet de PLU en vue de son 2ème arrêt (projet non définitif, car encore en discussion avec les Services de l'Etat et de la CoVe)

En sus de ces modalités, la commune a réalisé une information complémentaire par les moyens suivants :

Informations supplémentaires
Réunion publique
Dates : Réunion publique du 04/10/2013 : Expliquer au public les changements importants à apporter au projet de PLU à la suite du premier arrêt et des avis défavorables sur ce dernier.

Informations supplémentaires
Publications dans la presse
Dates : « Vaucluse Matin » du10/02/201 : article intitulé « Nouvelle étape pour le projet de Plan local d'urbanisme » ;
Annonces légales des « Petites Affiches de Vaucluse » du 09/03/2017 (Vaucluse Hebdo n°3786) : Modalités de la concertation publique, en vue d'un second arrêt.

Informations supplémentaires
Débat complémentaire sur les orientations générales du PADD, 2018
Dates : Délibération n°2018-444 du conseil municipal du 7 juin 2018 : débat complémentaires sur les orientations générales du PADD du PLU. Le PADD «complété» a été mis à la disposition du public.
Informations supplémentaires
Affichage des actes de procédure en Mairie
Dates : Affichage des délibérations successives relatives à la procédure d'élaboration du PLU.

Bilan des observations et des requêtes enregistrées lors de la concertation publique :
L'annexe ci-jointe à la note de synthèse liste les requêtes reçues. Les requêtes écrites enregistrées durant la procédure de PLU sont au nombre de 121 (après compilation sous un même numéro des demandes réitérées durant la procédure). Elles

ont été adressées en Mairie par courrier postal, par email ou portées sur le registre mis à disposition à cet effet.
Elles portent sur une question principale : les requérants pour la plupart (89% des requêtes) demandent qu'un ou plusieurs terrains leur appartenant devienne(nt) constructible(s) en passant du POS au PLU. Les autres sujets sont divers et font la plupart l'objet d'une seule demande. Seule la demande de protéger le plateau de Gargamiane recueille un peu plus d'attention, avec 5 demandes (4,6% des requêtes).

Répartition des sujets	Nbre de requêtes	Part des requêtes exprimées
Demande de constructibilité	108	89%
Refus de densification ou de lotissement	2	1,65%
Réduction PPRi (plan de prévention du risque inondation)	1	0,8%
Maintien du classement agricole	1	0,8%
Consultation du dossier sans observation consignée	1	0,8%
Protection du Plateau de Gargamiane	5	4,6%
Refus de nouveau quartier aux portes de la résidence de tourisme (UT, La Rodde)	1	0,8%
Projet de camping	1	0,8%
Améliorer les circulations douces : piste cyclable / circulation piétonne	2	1,65%
Réduction emprise d'un ER (emplacement réservé)	1	0,8%
Suspension/abandon de projet	1	0,8%

Les 121 requérants représentent 2,16% de la population de AUBIGNAN (5 602 habitants selon l'INSEE, population municipale légale millésimée 2016 entrée en vigueur le 1er janvier 2019) et 5,32% des ménages de AUBIGNAN (2 272 ménages selon l'INSEE 2016, FAM T1 - Ménages selon leur composition).
L'expression de requêtes peut être qualifiée de faible au regard de la population d'AUBIGNAN (2,16% de la population et 5,32% des ménages), dénotant de l'absence d'opposition de fond au projet de PLU.
Néanmoins, chaque demande est importante et a été examinée par le groupe de travail.
Il a été répondu favorablement ou défavorablement aux requêtes demandant qu'un terrain ou plusieurs terrains devienne(nt) constructible(s) en passant du POS au PLU en fonction des choix et motivations suivants :
La prise en compte de l'intérêt collectif ;
La compatibilité avec les objectifs de l'élaboration du PLU (énoncés dans la délibération de prescription n°2009-106 du 28 avril 2009) ;
La compatibilité avec les scénarios démographique et de consommation foncière encadrés par les dispositions du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'ARC COMTAT VENTOUX et de la Loi ALUR (dont la nécessaire modération de consommation d'espace), lesquelles dispositions s'imposent au PLU ;
La compatibilité avec la préservation d'espaces à vocation agricole et la préservation des espaces à caractère de continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, respect du schéma régional de cohérence écologique ou SRCE et autres protections d'habitats naturels) ;
La prise en compte des risques naturels recensés notamment le plan de prévention du risque d'inondation -PPRi du bassin versant du Sud-Ouest du Mont Ventoux approuvé le 30 juillet 2007 ;
La présence ou la programmation envisagée des voiries et réseaux nécessaires aux besoins des futures constructions à accueillir dans la zone. Clairement, lorsque les terrains objets des requêtes sont situés à distance du centre urbain et de ses développements dûment justifiés sur la durée du PLU, il a été impossible de répondre favorablement.
Parmi les autres requêtes, on note en deuxième position la demande de protection du plateau de Gargamiane (5 requêtes). Il y a été répondu favorablement, du fait de l'intérêt patrimonial de ce paysage, par le maintien de la vocation agricole des sols.
Les autres requêtes sont le fait d'une à deux personnes. Il a été notamment répondu favorablement aux demandes d'améliorer les transports et déplacements (2 demandes) et de maintenir le zonage agricole (1 demande).
La participation et les questions lors des réunions publiques :
Réunion du 5 octobre 2017 : Présentation des évolutions du projet de PLU depuis le 1er arrêt et en vue du 2ème arrêt. Public : environ 68 personnes, 5 représentants de la mairie (M. le Maire, M. le 1er Adjoint, deux autres élus, Mme la Directrice Générale des Services), 1 intervenant du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU. Les questions ont été au nombre de 9 et ont porté sur les points suivants :
1 - La recherche de foncier en zone d'activité (environ 1 hectare). RÉPONSE : la CoVe n'avait pas prévu d'investissement dans ce domaine (donc pas d'offre publique actuellement). Le PLU a prévu une petite zone mixte d'activités en continuité de l'existant (sur des terrains privés).
2 - Le pourcentage de logements locatifs sociaux (LLS) actuellement présents sur la Commune. RÉPONSE : les LLS existants et les programmes en cours représentent 6% du parc de logements communal. La loi exige aujourd'hui 25% de LLS. L'article sur le PLU paru dernièrement dans le bulletin municipal : la légende était peu lisible. RÉPONSE : un effort serait fait pour une meilleure lisibilité dans les parutions à venir.
3 - La même personne possède des terres au lieudit « La Galine » et aurait aimé que ses enfants et petits-enfants en profitent. RÉPONSE du Maire : il rappelle qu'il a défendu au maximum un projet plus important (c'était le 1er arrêt du PLU). Mais l'Etat et d'autres personnes publiques n'ont pas accepté ce projet.
Les élus peuvent décider d'aller contre un avis défavorable du commissaire enquêteur à l'encontre du projet de PLU. Un exemple est cité. CONSEIL-SUGGESTION : il faudra participer à l'enquête publique le moment venu, pour exprimer les requêtes et observations. La gestion des eaux pluviales et du PPRi (plan de prévention du risque inondation) est prise en compte de quelle manière dans le projet de PLU ? RÉPONSE : la gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'une étude (zonage d'assainissement pluvial). Le PPRi, ce « zonage pluvial » et son règlement sont annexés au PLU et les pièces règlementaires

et/ou les OAP du PLU (orientations d'aménagement et de programmation) renvoient à ces documents.
Il est demandé de consulter le zonage en Mairie. RÉPONSE : la vidéo-projection projetée ce soir sera prochainement en consultation sur le site internet de la mairie. [NDLR : depuis, les évolutions du zonage du PLU ont aussi été publiés dans plusieurs numéros successifs de La Cabanette, le bulletin municipal].
Opposition à la réalisation de logements locatifs sociaux (LLS) dans le secteur du chemin de la Combe (30 logements, en majorité de grand appartements pour familles nombreuses). RÉPONSE : la commune est en carence. Aussi il n'est pas possible de s'opposer. Le Maire a négocié et obtenu une diminution du nombre de LLS dans ce projet et de la hauteur des immeubles (réduite à un rez-de-chaussée + 1 niveau). De plus, les familles turbulentes ont été changées de logement.
En matière de LLS, la Loi ALUR prévoyait que les intercommunalités participent aux commissions d'attribution. RÉPONSE : La CoVe y siège bien. Lorsqu'un logement lui est attribué, elle en donne le bénéfice à la Commune.

Concernant les réunions publiques antérieures (1er arrêt) : Le bilan en a été tiré par le conseil municipal en préalable au 1er arrêt du PLU (délibération n°2013-444 du 30 avril 2013). Le conseil municipal avait conclu, au vu du bilan annexé à la délibération, que les modalités avaient été mises en œuvre et que les observations avaient été prises en compte dans les limites de l'intérêt collectif et de la législation en vigueur. Dans ce cadre, 4 réunions publiques ont eu lieu lors desquelles le public a été favorable au premier projet de PLU. Le peu d'étalement urbain supplémentaire a toutefois été regretté.

TRADUCTION DES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLU (ARTICLE L.153-14 DU CODE DE L'URBANISME)
Le projet de plan local d'urbanisme répond aux objectifs fixés par la délibération n°2009-106 du 28 avril 2009, objectifs complétés par la délibération n°2017-287 du 08 février 2017. Ces objectifs sont traduits dans le PLU comme suit, notamment :
OBJECTIFS :
1/- Structurer le développement urbain futur en intégrant les objectifs de mixité des fonctions urbaines et de mixité sociale du logement, de préservation du cadre de vie et de création de nouvelles zones d'activités, dans un souci d'équilibrer l'évolution démographique avec le développement d'un habitat adapté tel que fixé par le Programme Local de l'Habitat et le développement de l'emploi
Traductions dans le projet de PLU[1](synthèse des principales dispositions)
PADD[2]
- ORIENTATION B : Valoriser l'enveloppe urbaine et le cadre de vie dans un objectif de développement durable et de cohésion sociale ;
- CHOIX DU SCENARIO DEMOGRAPHIQUE pour la durée du PLU ;
- ORIENTATION C : Conforter le rôle de pôle économique et la diversité des emplois.
REGLEMENT
- DÉLIMITATION des zones et secteurs du PLU, d'éléments à préserver (cadre de vie, patrimoine, paysage, écologie)
OAP[3]
- OAP élaborée pour organiser le développement de chacun des quartiers ou secteurs à aménager (zones à urbaniser, AUC)
- ÉCHÉANCIER d'ouverture à l'urbanisation progressive
- DISPOSITIONS PORTANT SUR L'HABITAT
2/- Envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation générale de l'espace communal au regard du développement de la Commune
PADD[2]
- ORIENTATION B : Valoriser l'enveloppe urbaine et le cadre de vie dans un objectif de développement durable et de cohésion sociale
RÈGLEMENT
- DÉLIMITATION des zones et secteurs du PLU, en compatibilité avec les dispositions du SCOT et les données supra communales qui s'imposent au PLU
OAP[3]
- ZOOM sur la trame verte et bleue communale
3/- Définir une politique de préservation des espaces naturels et agricoles dans un souci d'aménagement cohérent et durable du territoire
PADD[2]
- ORIENTATION A : Préserver le patrimoine communal pour une identité affirmée
REGLEMENT
-PRESERVATION d'environ 74% d'espace agricole (zones A et secteurs) sur le territoire communal et d'environ 8,5% d'espace naturels (continuités écologiques)
OAP[3]
- ZOOM sur la trame verte et bleue communale
AUTRES
Les annexes du PLU incluent le PPRi[4] et un zonage d'assainissement pluvial qui règlemente en les limitant, les futures imperméabilisations des sols.
4/ - Intégrer les problématiques communales : circulation et stationnement, politique foncière...
PADD[2]
- ORIENTATION B : Valoriser l'enveloppe urbaine et le cadre de vie dans un objectif de développement durable et de cohésion sociale.
En matière de circulations et déplacements, le PADD acte notamment la volonté de :
Progressivement, hiérarchiser l'espace public et les axes de circulation (…) ;
- Progressivement, adapter les voies (existantes et à créer) principales et secondaires (…) ;
- Favoriser les déplacements doux (piétons-vélos) (…) ;
- Engager la réflexion visant à organiser une déviation routière du transit des poids lourds en ville ;
- Prendre en compte l'amélioration par la CoVe de la desserte des transports urbains (cars et bus) (…) ;
- Gérer la problématique du stationnement (…).
REGLEMENT
- EMPLACEMENTS RESERVES inscrits
OAP[3]
- DISPOSITIONS portant sur les TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

[1]Plan local d'urbanisme
[2]Projet d'Aménagement et de Développement Durables
[3]Orientations d'aménagement et de programmation
[4]PPRi : plan de prévention du risque d'inondation
A la lumière de la présentation de Mme MARINO ci-annexée et des éléments exposés ci-dessus, les élus sont invités à tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, au regard des documents consultables auprès du service de l'urbanisme.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°3 : Indemnités de conseil 2019 du comptable public. (Rapporteur : André CAMBE)

Madame Evelyne GIULIANI, comptable public en charge des fonctions de receveur à la Direction Générale des Finances Publiques, a adressé à la mairie le décompte de ses indemnités de conseil calculée du 1er janvier au 31 août 2019 établi en fonction du compte de gestion 2018. Le calcul tient compte de son départ au 31 août. Mme GIULIANI étant mutée sur un autre poste dans le centre de la France, elle est remplacée depuis le 1er septembre. Ainsi, cette indemnité basée sur la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices s'élève à 552,11 €. Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le versement de cette indemnité à Mme GIULIANI.

Approuvé à la majorité
4 contres (Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLES, Nicole TOURRE et Stéphane GAUBIAC).

Délibération n°4 : Ressources humaines : Le point sur les contrats de travail (Rapporteur : Daniel SERRA)

Afin d'assurer la continuité des services municipaux, il est proposé :
1/ De proroger les agents suivant en CCD « accroissement d'activité » :
- Philippe MOTTEE (agent technique polyvalent), 26 heures par semaine» jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Olivier BOUNAUDET (agent technique polyvalent), 35 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Coralie JUILLARD (animatrice), 2 heures par semaine en période scolaire soit jusqu'au 18 octobre 2019, puis en CEE lors des vacances de la « Toussaint».
2/ De recruter en contrat aidé de type PEC (départ d'un agent de l'Envol) à compter du 2 septembre et pour une durée d'une année minimum au sein du service de Restauration scolaire :
- Hadda EZ ZAIRI, qui a déjà effectué des stages et des remplacements au sein de ce service, à raison de 20 heures par semaine du 02/09/2019 au 01/09/2020. Mme EZ ZAIRI est reconnue travailleuse handicapée. Prise en charge par l'Etat : 60%.
Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les propositions de contrats mentionnées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°5 : Projet d'acquisition d'une propriété (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La propriété cadastrée section BN n°296, jouxtant l'Hôtel de Ville est actuellement en vente. Ce bâti est « encastré » dans le bâtiment de la mairie contraignant les architectes chargés du projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville à des aménagements très complexes. L'acquisition de cette habitation permettrait d'optimiser la répartition des espaces et de faciliter la réhabilitation de la mairie. Il s'agit là d'une réelle opportunité d'acquisition pour créer un ensemble cohérent. Le prix de vente de cette habitation est de 145 000€ (frais d'agence compris). Il n'est pas nécessaire de saisir les Domaines qui ne se prononcent pas en deçà de 180 000€, hors droits et taxes.
Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet d'acquisition et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'indisponibilité à signer tout acte lié à cet achat.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°6 : Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et de ses annexes (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Depuis plusieurs mois, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux conduisent la procédure réglementaire de création du futur Parc naturel régional, en partenariat avec l'ensemble des collectivités et forces vives du territoire. Votre commune fait partie des collectivités concernées par le projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux.
Aujourd'hui, la procédure entre dans sa dernière phase : la consultation officielle des collectivités territorialement concernées pour approbation de la charte et de ses annexes.
Dans le cadre de cette concertation et pour respecter les délais contraints que la procédure impose, vous trouverez, joint à la note de synthèse, un courrier de Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vous proposant de vous prononcer sur la charte et ses annexes.
La procédure veut que les collectivités aient quatre mois à partir de la date de réception du courrier recommandé pour délibérer. L'absence de délibération dans la période des quatre mois vaut rejet de la charte.
Conformément à la réglementation, toute approbation devra se faire sans réserve. Une délibération comportant des réserves sur la charte ou une de ses annexes sera considérée, selon la procédure, comme un refus d'approuver la charte.
Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur l'approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux et ses annexes.

Approuvé à l'unanimité
2 abstentions (Marie-Josée AYME et Patrick TESTUD)

Délibération n°7 : Rapports annuels du Syndicat Rhône Ventoux sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. (Rapporteur : André CAMBE)

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, il est fait obligation de les présenter à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre 2019 et d'informer le public de la mise à disposition de ces rapports auprès des administrés. Les membres de l'assemblée sont invités à se prononcer sur ces rapports.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Anne VICIANO précise que la journée des associations se déroulera le samedi 7 septembre à partir de 10h00 avec un apéritif à 12h00.

- Guy REY annonce le rachat de la licence de taxi par M. Laurent FINE qui demande également l'emplacement place Anne-Benoit GUILLAUME pour une meilleure visibilité pour sa clientèle. Josiane AILLAUD demande alors ce qu'il adviendrait de la place réservée au taxi sur le Cours. Guy REY pense que l'on pourrait la supprimer. Le Conseil municipal se prononcera après concertation en commission.

La séance est levée à 20h20

COMPTE-RENDU du Conseil municipal du jeudi 14 novembre 2019 à 18h30

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC, Nadia NACEUR et Jacques CAVAILLÈS.
Absents ayant donnés procuration : MM. Benoit SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).
Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, Pierre GÉRENTON et Nicole TOURRE.
Secrétaire de séance : Mme Nadia NACEUR.

En préambule à la réunion du Conseil municipal, Monsieur Alexis CAYSSOL intervient en début de séance afin de présenter le projet d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville suite à l'acquisition de la maison située en mitoyenneté.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°1 :Décision municipale prise par le Maire. (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du CGCT.

N° de décision	objets et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
2019-08	Attribution d'une mission en vue de réaliser une étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Salette	Bureau d'étude GRAINEau M. Pierre LEHMANN 140, rue Pierre Valdo 69005 LYON

Cette décision a fait l'objet d'un affichage à la mairie et est publiée dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

Délibération n°2 : Décision modificative n°3 du budget 2019 de la commune (Rapporteur : André CAMBE)

Il convient de prendre une décision modificative concernant le budget 2019 de la commune d'AUBIGNAN dont le détail est joint à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité
(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLES, et Nadia NACEUR)

Délibération n°3 : Rattachement des charges et produits : définition d'un seuil (Rapporteur : André CAMBE)

La clôture des comptes du budget communal nécessite la passation d'opérations de régularisation des charges et des produits; ces opérations comptables visent essentiellement l'amélioration de la sincérité du résultat.
Les opérations de régularisation des charges et des produits répondent à 3 objectifs :
- intégrer dans le résultat de fonctionnement d'un exercice les charges et les produits qui le concernent ;
- extraire des composantes de ce résultat les charges et les produits qui ne le concernent pas ;
- neutraliser l'incidence de certaines charges comptabilisées dans l'exercice dont la nature ou le montant permet à la collectivité de les répartir sur plusieurs exercices.
Le rattachement des charges et des produits à l'exercice qu'ils concernent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent.
La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits (livraison des biens ou prestation de services réalisées) et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés.

Le rattachement des dépenses s'effectue quand les services de la commune ne disposent pas de la facture à la clôture de l'exercice, alors qu'ils ont constaté le service fait.
Lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat, il convient de définir un seuil au-dessus duquel la collectivité procèdera au mécanisme de rattachement. Une délibération est indispensable afin d'éviter le refus de visa du compte de gestion et une lettre d'observation de la Cour régionale des Comptes.

Approuvé à la majorité
(1 contre : Stéphane GAUBIAC
1 abstention : Jacques CAVAILLES)

Délibération n°4 : Remboursement de frais à la commune par le CCAS (Rapporteur : André CAMBE)

Il convient de prendre une délibération relative au remboursement des frais à la collectivité par le CCAS pour un montant de 44 565,00 €. Aussi, vous serez invités à approuver le montant ci-dessus lequel correspondent aux salaires annuels des deux agents soit :
-1er agent à temps complet : 100 % du salaire annuel + charges soit 35 060,00 €
-2ème agent à temps partiel : 50 % du salaire annuel + charges : 9 505,00 €.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°5 : Ressources humaines : Le point sur les contrats de travail (Rapporteur : Daniel SERRA)

Afin d'assurer la continuité des services, il est proposé :
- De proroger les agents suivant en CCD « accroissement d'activité » :
- Cindy MAUREL (école maternelle), 32 heures par semaine du 1er janvier au 31 août 2020 ;
- Rodrigue DIEU (école maternelle), 35 heures par semaine du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2020 ;
- Audrey TRAMIER (école maternelle), 35 heures par semaine du 1er janvier jusqu'au 31 août 2020 ;
- Philippe MOTTEE (services techniques), 26 heures par semaine du 1er janvier au 31 juillet 2020 ;
- Olivier BOUNAUDET (services techniques), 35 heures par semaine du 1er janvier au 31 août 2020 ;
- Marie VALOATTO (CLSH), 12h30 par semaine» du 06 janvier au 14 février 2020 (hors vacances scolaires) ;
- Dorine AMIELH (évènementiel), 35 heures par semaine» du 1er janvier au 31 août 2020, si reprise de Laurent FERRIER (actuellement positionnée sur son remplacement) ;
-De proroger les agents suivant en CCD « activité saisonnière » :
- Anaïs DONNADIEU (cantine), 32 heures par semaine du 1er janvier au 29 février 2020 ;
- Sylvie PICAUD (école maternelle), 24 heures par semaine du 1er janvier au 31 janvier 2020, si reprise de Frédérique HOXSE (actuellement positionnée sur son remplacement) ;
En outre, la commission du Personnel du 3 octobre dernier à approuver :
- La promotion interne sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe en faveur de Lydie JEAN (Communication) à compter du 1er février 2020 (35 heures) ;
- La stagiairisation sur un poste d'adjoint administratif de Jacqueline GUERCHON (accueil) à compter du 1er janvier 2020 (temps non complet : 28 heures) ;
- La stagiairisation sur un poste d'adjoint d'animation de Julie ARMAO (école maternelle) à compter du 1er mars 2020 (35 heures) ;

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°6 : Modification du tableau des effectifs. (Rapporteur : Daniel SERRA)

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux suite aux décisions prises par la commission du Personnel.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°7 : Mise à jour du contrat Enfance-Jeunesse. (Rapporteur : Laurence BADEI)

La CAF de Vaucluse associée à la MSA ont sollicité la commune afin d'approuver la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance-Jeunesse qui couvre la période 2019-2022. Le service Enfance travaille sur l'actualisation des données. Cette convention est importante pour la commune car elle arrête les participations financières des partenaires sur le volet Enfance Jeunesse concernant les mercredis et les vacances scolaires.

Approuvé à l'unanimité
(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC,
Jacques CAVAILLES, et Nadia NACEUR)

Délibération n°8 : Actualisation des tarifs des prestations funéraires pour 2020 (Rapporteur : Marie-Josée AYME)

Chaque année, le Conseil municipal est appelé à voter les tarifs liés aux prestations de la Régie Funéraire. Il est proposé de reconduire les tarifs de 2019 à savoir :

Type de prestations	Tarifs proposés pour 2020 en €
Formalités obsèques	40 €
Table de condoléances	30 €
Transport corbillard commune	80 €
Transport corbillard hors commune (< 50 km)	100 €
Transport corbillard hors commune (> 50 km) en sus du forfait « Transport corbillard hors commune (< 50 km) »	1 €
Table réfrigérante	80 €
Mise en bière	70 €
Inhumation caveau porte	70 €
Inhumation caveau dalle	120 €
Inhumation caveau terre	175 €
Réunion/réduction de corps	100 €
Transfert	70 €
Forfait porteurs du cercueil par porteur	50 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°9: Cimetière : vote des tarifs 2020 pour les concessions (Rapporteur : Marie-Josée AYME)

Comme à chaque fin d'exercice, il convient d'actualiser les

tarifs relatifs aux différentes concessions du cimetière municipal d'AUBIGNAN. Il est proposé de reconduire les tarifs de 2019 à savoir :

Types de prestations	Tarifs actuels en euros
Concessions de 50 ans	180 € le m²
Concessions pour 30 ans	150 € le m²

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°10 : Cimetière : vote des tarifs 2020 pour le columbarium (Rapporteur : Marie-Josée AYME)

Chaque année, le Conseil municipal est appelé à voter les tarifs du columbarium, Il est proposé de reconduire les tarifs de 2019 à savoir :

Concession de 15 ans pour 1 case contenant 4 urnes : 600 €
Concession de 30 ans pour 1 case contenant 4 urnes :1 200 €
Concession de 50 ans pour 1 case contenant 4 urnes : 2 000 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°11 : Création d'une régie temporaire (Rapporteur : Laurence BADEI)

Dans le cadre du Marché de Noël qui se déroulera les 7 et 8 décembre prochain, il est envisagé de mettre en place une patinoire pour diversifier les animations et accroitre la fréquentation de cet évènement. L'accès à cette patinoire sera payant, aussi il est nécessaire de créer une régie de recettes temporaires afin de pouvoir procéder à l'encaissement des entrées. Les tarifs envisagés seraient les suivants :

- 3 € pour les enfants jusqu'à 16ans
- 5 € pour les plus de 16 ans.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°12 : Modification de la régie de recettes. (Rapporteur : André CAMBE)

Il convient de faire évoluer la régie de recettes qui permet l'encaissement de nombreuses prestations de services (cantine, CLSH, garderie, etc.) afin de modifier la régie de recette en régie de recettes prolongée et de créer une sous régie d'avance :

1- Une régie de recettes prolongée : Le régisseur est chargé uniquement du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie et n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement, ni pour exercer des poursuites. La régie prolongée est un aménagement du principe de recouvrement spontané des recettes par un régisseur. Elle permet à un régisseur d'adresser une relance à un usager lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué spontanément à la régie. Cet aménagement présente un intérêt pour les régies de recettes importantes comme les régies centralisées. Dans le cadre de la régie prolongée, il s'agit uniquement de confier au régisseur un travail de proximité consistant à envoyer à l'usager un écrit pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie. L'acte constitutif de la régie doit aussi prévoir les modalités de fixation des dates limites de paiement. Il est proposé de fixer le délai de la relance à 30 jours et de paiement suite à cette relance à 8 jours.

2- Une sous régie d'avance : Durant de nombreuses années, une sous régie d'avance a existé en vue de payer les frais de déplacement et de repas liés au service funéraire. Elle évite aux agents de faire l'avance de ces frais grâce à la mise à disposition d'argent servant à ces dépenses lesquelles sont contrôlées grâce aux preuves de facturation qui permet au Trésorier de « reconstituer » la régie d'avance. Cette régie a été clôturée et une sous régie d'avance doit être créée pour être intégrée dans la régie centralisée. La mairie s'étant dotée d'une carte permettant de payer le péage et l'essence (en France uniquement), cette régie s'avère indispensable pour la prise en charge des frais de repas ou des frais survenus lors de déplacements à l'étranger. Il est proposé de limiter l'avance à 500 euros.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°13 : GEMAPI : Compétence eaux pluviales urbaines. Convention de gestion avec la CoVe. (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dès le mois de mars 2019, le conseil des maires de la CoVe avait unanimement validé le principe d'organiser une période de transition pendant laquelle la compétence « eaux pluviales urbaines » officiellement transférée à la CoVe au 1er janvier 2020 (obligation prévue par la loi du 3 août 2018) continuerait pendant 4 ans à être gérée sur le plan opérationnel par chacune des communes dans le cadre d'une convention de gestion.

En effet, un transfert en bonne et due forme aurait nécessité un recensement préalable du patrimoine et des dépenses réalisées par les communes pour cette compétence, très complexe et coûteux à organiser en si peu de temps.

Cette convention, dont vous trouverez copie en pièce jointe, a reçu l'aval des services préfectoraux et a été approuvé par délibération du conseil de communauté du 30 septembre dernier.

Approuvé à l'unanimité
(1 abstention : Stéphane GAUBIAC)

Délibération n°14 : Rapport d'activités 2018 du syndicat Rhône-Ventoux. (Rapporteur : André CAMBE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 du Syndicat Rhône Ventoux doit être présenté en conseil municipal pour approbation.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Samedi 7 et dimanche 8 décembre toute la journée, à la salle polyvalente : Marché de Noël.
- Lundi 9 décembre à 18h30, salle des Mariages de la Mairie : Atelier participatif ouvert à la population (habitants et commerçants) en vue de réfléchir sur le centre-ville de demain. Cet atelier sera animé par le bureau d'études ARTER.
- Du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020 : Enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme.
- Vendredi 20 décembre à 18h30, salle polyvalente : Noël du Personnel
- Projet d'Aménagement routier entre le boulevard Louis Guichard et la route de Carpentras

Séance levée à 20h00

Tribunes libres...

L'avenir d'Aubignan

(Liste d'opposition)

La formule est belle et non dépourvue de sens : « quand on ne me demande pas ce qu'est la politique de la majorité, je sais parfaitement ce qu'elle est. Mais quand on me la demande, je ne sais plus ». Nous n'en sommes pas les auteurs, nous paraphrasons Saint Augustin, qui se posait la question au sujet du temps. Cette politique ressemble pour certains Aubignanais à une évidence, mais pour d'autres, la réponse n'est pas si évidente. On peut la définir sous trois formes :

- La politique « Canada Dry » : ce slogan des années 80, qualifiait « quelque chose qui a les apparences sans avoir la fonctionnalité de ce qu'elle prétend ou semble être ». Entre 2009 et 2017, ce sont 7,90 hectares qui ont été bétonnés, soit 5.04% de la surface totale de la commune. Aubignan fait partie des communes françaises qui ont le plus transformé leurs sols naturels, agricoles affectés notamment à des fonctions d'urbanisations (chiffres du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire). Pour les années à venir, nous proposons respiration contre béton.

- La politique « Ikea » : la majorité nous livre ce qu'elle a en stock, et c'est à nous, Aubignanais de nous débrouiller pour redonner une cohérence à différents éléments sans grands liens entre eux. On espère avoir une belle armoire, et on se retrouve avec une étagère brinquebalante. La majorité nous avait promis, en 2014, un complexe sportif couvert et on se retrouve avec une salle d'arts martiaux.

- La politique « salade verte indigeste » : on ne nie pas les efforts, louables de la majorité, mais souvent, les actes ne correspondent pas aux attentes de la population. L'envie de bien faire est réelle mais le résultat est décevant. Le tout manque de cohérence. Le 30 mai 2017, le projet de rénovation et d'aménagement de l'hôtel de ville est voté pour un montant de 1 281 202,56€. Début 2019, la majorité acquiert une propriété à 660 000€ avec pour projet l'installation de l'hôtel de ville. Le rêve de monsieur le maire est de transférer les services de la mairie, les salles des mariages et du conseil en 2020. Mais il faudra à nouveau y prévoir des travaux d'aménagement, d'accessibilité et de sécurité, qui auront un coût.

A l'instar d'Albert Camus, dans Retour à Tipasa, au-delà des pesanteurs que nous avons traversées durant ce cycle électoral, l'étincelle de vie demeure en nous, intacte. Et elle ne demande qu'à être ravivée.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Stéphane Gaubiac et son équipe
Pour être informé : lavenirdaubignan@gmail.com

Aubignan le changement

(Liste d'opposition)

Texte non communiqué

Renseignements & numéros utiles

Les urgences

Pompiers 18
Gendarmerie 17
Samu 15

Médical et paramédical

Médecins généralistes

Anne Carriot	09 52 41 04 95
Bernard Mialhe	04 90 28 18 65

Infirmières

Cabinet Gontier Recordier-Abeille, Arnavon-Russo	04 90 28 14 97
Céline Gontier-Recordier	06 61 45 76 95
Alice Abeille	06 67 48 16 67
Annabel Touati	07 87 60 45 72
Cabinet Pascussi et Floret Leydier	04 90 12 84 26
Bénédicte Pascussi	06 63 97 47 01
Emilie Floret Leydier	06 72 79 80 54
Cabinet Applanat, Boissier, Rigaud	04 90 37 14 36
Christelle Applanat	06 15 24 21 42
Vanessa Boissier	06 13 07 16 49
Nathalie Rigaud	06 07 75 38 86
Cabinet Roudet et Mollard (transfert d'appels sur portables)	04 90 62 73 62

Chirurgiens Dentistes

Stéphane Pierquin	04 90 62 75 26
Timo Lansi	09 83 43 38 00

Masseurs Kinésithérapeutes

Cabinet de kinésithérapie	04 90 62 70 69
Guillaume Laurini, Thierry Dulauroy, Frédéric Fayolle, François Villier	

Kinésithérapeutes à Domicile

Emmanuelle Godchaux Dejardin	06 81 36 14 17
Guillaume Dejardin	06 81 78 91 27

Ostéopathes

Thierry Dulauroy	04 90 62 70 69
Sébastien Geugnon	06 37 17 28 75

Ostéopathe à domicile

Laurent Batard	06 87 15 66 82

Pédicure - Podologue

Aurélie Charpier	04 90 62 76 79

Orthophoniste

Anne Doll	09 81 41 70 17
Julie Colmard	06 23 32 05 35

Audio prothèsiste

Catherine Frébutte	04 90 62 75 02

Psychologue clinicienne

Camille Trousset	06 10 72 25 29

Pharmacie

Andrillat	04 90 62 61 46

Opticien Lunetier

Marie -Pauline MEYNAUD	04 90 36 30 21

Ambulances

Ambulances Lacuesta	04 90 35 61 18
Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence »	06 20 25 57 52

Matériel Médical

Guesdes Médical	04 90 46 51 04

Vétérinaire

Artagnan Zilber	04 90 62 76 27

Les permanences

Sécurité Sociale : Une urne est à la disposition du public à la Mairie.

Assistance Sociale : 2 mardis de chaque mois à la Mairie. Prendre rendez-vous au 04 90 10 19 12 au préalable.

L'AMAV (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes) confidentiel et gratuit : 1er vendredi du mois en mairie de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 04 90 86 15 30.

Protection Maternelle Infantile : 1er mardi de chaque mois. Renseignements à l'espace départemental des Solidarités de Carpentras. Tél. : 04 90 63 95 00.

Relais Assistantes Maternelles et Assistantes maternelles agréées : La liste des assistantes maternelles est disponible auprès du service petite enfance de la CoVe. Renseignements : Laura Cassar - Tél. 04 90 67 10 13 ou à l'accueil de la Mairie 04 90 62 61 14.

Opération façades : SOLIHA84 le 3e jeudi après midi de chaque mois dans la salle des mariages.

Architecte conseil : Claude Commune reçoit 2 fois par mois en mairie le matin. Prendre rendez-vous auprès du service de l'urbanisme au 04 90 62 36 42.

Conseillère départementale : Marie Thomas de Maleville reçoit à Aubignan sur rendez-vous au 04 90 16 11 71.

Services Publics

Mairie	04 90 62 61 14
CCAS	04 90 62 74 10
Services techniques municipaux	04 90 62 72 22
Service évènementiel	07 64 57 34 54
Police municipale	04 90 62 62 22
Office de Tourisme	04 90 62 65 36
Bibliothèque municipale	04 90 62 71 01
Service Education Enfance Jeunesse	04 90 37 08 95
CLSH "Les Petites Canailles"	04 90 65 55 86
	06 88 16 99 82
Service Associations	04 90 62 26 49
Service d'astreinte funéraire	06 99 31 14 59
Ecole maternelle	04 90 62 72 34
Ecole élémentaire	04 90 62 61 19
Crèche Intercommunale "Les Petitous"	04 90 62 65 96
Maison de retraite	04 90 62 61 42
Paroisse d'Aubignan	04 90 62 61 16
Gendarmerie de Beaumes	04 90 62 94 08
Déchetterie	06 10 76 36 36
La CoVe	04 90 67 10 13
CITEOS (pb éclairage public défaillant)	0 800 39 18 48
Renseignez le n° du réverbère défaillant lors de votre appel	
SUEZ : service clients	09 77 408 408
service d'astreinte	09 77 401 136
Urgence sécurité GAZ	0800 47 33 33

Autres services

Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence »	06 20 25 57 52

Les voeux de vos élus

Julien AUBERT
Député de Vaucluse

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

Il y a un peu plus d'un an, notre pays était secoué par une crise profonde, démontrant le malaise de cette France périphérique qui souffre, la France rurale, la France des oubliés.

Dès lors, pour permettre à chacun de s'exprimer et débattre, j'ai organisé un Grand Débat à Caromb, où plus de 100 personnes ont participé. Par la suite, j'ai déposé une proposition de loi permettant d'assurer un revenu digne, supérieur au seuil de pauvreté pour les retraités, les adultes handicapés et les français allocataires du RSA. Également, dans l'idée de mieux partager les richesses, j'ai proposé une nouvelle forme de société « la société par actions participative (SAP) » dans le cadre d'une proposition de loi. Vous pouvez consulter la plupart de mes interventions sur mon site www.julienaubert.fr.

Parallèlement, mon combat pour la défense de nos territoires ruraux n'a pas fléchi. Le développement économique, la préservation de notre agriculture ainsi que le maintien de nos services publics de proximité restent mes priorités. Loin des grandes métropoles, notre territoire ne doit pas être abandonné des pouvoirs publics.
En tant que Député, je suis là pour vous écouter, pour vous aider et relayer vos préoccupations auprès des pouvoirs publics. C'est en ce sens que j'ai plaisir à venir régulièrement à votre rencontre, lors de mes permanences dans les mairies ou à l'occasion des très nombreuses manifestations qui animent notre circonscription. C'est la raison pour laquelle vous pouvez également venir me rencontrer à Carpentras, dans les locaux de ma permanence parlementaire située au 202 avenue du Mont Ventoux.
Vous pouvez me contacter par courrier (BP 70045 - 84202 Carpentras Cedex), par téléphone (04 90 67 94 12) ou par courrier électronique (contact@julienaubert.fr).

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, je vous souhaite une très bonne année 2020 santé et bonheur pour vous et ceux qui vous sont chers !

Votre Député, Julien Aubert

Hervé de LÉPINAU et Marie THOMAS de MALEVILLE
Conseillers départementaux

Cette année 2019 aura été marquée par des investissements départementaux d'envergures pour notre canton. Le schéma routier a répondu à trois exigences : fluidité du trafic, accessibilité, sécurité. Le doublement de la rocade Sud de Carpentras est en voie d'achèvement, le carrefour de la Pierre du Coq a été sécurisé et la création d'un giratoire à l'intersection de la D7 et de la D55 (Av F Mistral et Av J Vernet – route de Caromb) est finalisée. La fibre et son très haut débit traverse aujourd'hui Aubignan, en espérant que l'opérateur assure dans les meilleurs délais le raccordement des habitants au réseau. Vos conseillers départementaux ont été actifs sur ces dossiers, comme ceux relatifs à la tarification de l'hébergement des personnes handicapées au foyer de vie Saint Martin et au financement de l'EHPAD Le Soleil Comtadin pour le bien-être de nos aînés. Nous avons également participé aux débats sur le projet de Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux, en émettant des réserves de bon sens, comme le fait qu'il ne doit pas devenir une nouvelle strate de dépenses dans le mille-feuille administratif et encore moins une rente pour quelques élus mégalomanes. Et la partie sommitale ne doit pas être mise « sous cloche » afin de permettre aux Vauclusiens de continuer à goûter librement (et respectueusement) à ce trésor qu'est le Géant de Provence. Comme à notre habitude, nous avons surveillé avec la plus grande attention les évolutions budgétaires afin de ne pas repartir dans la spirale infernale des hausses d'impôts. Nous n'avons pas reçu pour autant de réponses précises aux questions relatives à la hausse vertigineuse des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (dénommés il y encore peu « Mineurs Isolés Etrangers »).Ces dépenses sont la conséquence de cette folle politique d'immigration incontrôlée dont nous devons supporter la charge financière alors que le Vaucluse est le 6ème département le plus pauvre de France et que l'accès aux soins pour beaucoup est de plus en plus difficile. Car la santé est un joyau qu'il faut préserver. Noël et le Nouvel An sont traditionnellement le temps des vœux : aussi nous vous souhaitons la santé de l'esprit et du corps ainsi que de bons moments en famille, ultime refuge quand nous aspirons au repos !

Marie Thomas de Maleville

Hervé de Lépinau